

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
FRAIS SCOLAIRES

1) CONTRIBUTION FAMILLE (mensuelle)

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire CM2-CM1-CE2-CE1-CP	Classes du collège 3è-4è-5è-6è
A* <i>(réduit)</i>	40.00 €	41.00 €	54.00 €
B <i>(normal)</i>	43.00 €	46.00 €	59.00 €

Classe « Passerelle »	98,00 Euros par mois
------------------------------	-----------------------------

- Location livres et photocopies pour l'année, dans les classes du primaire, du CP au CM2 : 20,00 €

A régler avec la caution.

- Participation aux travaux fabriqués en cours et donnés à la famille + fournitures (sauf trousse et crayons), pour ol'année :

Primaire : 30,00 €

Maternelle : 30,00 €

A régler avec l'inscription

- Carnet de correspondance : 2 € 50 (collège)

- Cotisation - Association des parents d'élèves APEL : 23 € à verser avec l'inscription - cotisation volontaire.

A régler avec la caution.

- Une réduction de 10 % est accordée sur la contribution famille à partir du deuxième enfant inscrit.

- Les parents qui connaissent de grosses difficultés financières sont invités à venir en parler avec le chef d'établissement.

- Le mode de règlement préconisé est le prélèvement.

- *Tarif A - uniquement accordé sur présentation (au plus tard fin septembre) de la photocopie de l'avis de non imposition sur le revenu 2019. Cette feuille ne sera pas réclamée, et le Tarif B sera automatiquement appliqué.

2) DEMI-PENSION* (s'ajoute à la contribution famille)

L'Ecole-Collège Notre-Dame emploie les services de la Société « API ».

- La demi-pension se règle au forfait (pour le lundi, mardi, jeudi, vendredi).

- Des tickets sont disponibles au secrétariat pour le mercredi midi ou si l'élève ne mange pas régulièrement.

CP à 3è	66,00 Euros par mois
Classes enfantines	56,00 Euros le carnet de 12 repas ou 63,00 Euros par mois
garderie exceptionnelle mercredi matin	4,00 €
Forfait mensuel garderie mercredi matin	14,00 €
Tickets repas : CP à 3^{ème}	58,00 Euros (le carnet de 12 repas)
Ticket repas exceptionnel	5,50 €

*** Attention – demi-pensionnaire : 4 repas par semaine le repas du mercredi s'achète en plus.**

3) INTERNAT (s'ajoute à la contribution famille)

Le prix de la pension couvre le logement, les repas de midi et du soir, le petit déjeuner, le goûter, ainsi que le salaire des surveillants et du personnel de service affectés à l'internat.

Internat	259,00 Euros par mois
-----------------	------------------------------

4) ETUDE SURVEILLEE (s'ajoute à la contribution famille)

L'inscription à l'étude surveillée (élèves qui ne prennent pas le car) est un forfait mensuel fixe, quelle que soit l'heure de sortie entre 17 h 30 et 18 h 30. **A porter impérativement sur la feuille d'inscription.**

C.E.1 à 3è	19,00 Euros par mois
-------------------	-----------------------------